

Résolution 877

approuvant le Plan d'actions des transports collectifs 2020-2024

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève

vu le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le projet de Plan d'actions des transports collectifs 2020-2024 (RD 1259),

vu les articles 12, alinéa 2, lettre b et 13 de la loi sur la mobilité (LMob – H 1 20),

approuve le Plan d'actions des transports collectifs 2020-2024 tel que présenté dans le rapport du Conseil d'Etat.